

Le Plan Avenir Montagne et le rôle particulier des Parcs naturels régionaux dans la mise en oeuvre des politiques de montagne



Les territoires de montagne représentent près de la moitié des zones labellisées « Parc Naturel Régional » en France. Ces classements multiples témoignent à la fois du caractère exceptionnel des territoires de montagne et de leur fragilité. Dans ce contexte de pressions et d'enjeux accrus que rencontrent les territoires de montagne, l'Etat a mis en place un Plan Avenir Montagne coordonné par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Pour faire vivre ce Plan, une convention de partenariat a été signée à l'été 2022 entre l'ANCT et la Fédération pour que les Parcs puissent venir en appui de ce programme et partager leur expérience sur le sujet. La Fédération organise ainsi une série d'actions (webinaires, films, rencontres) à destinations des chefs de projet montagne des territoires lauréats mais aussi de l'ensemble des Parcs.

Les territoires de montagne représentent près de la moitié des zones labellisées « Parc Naturel Régional » en France. 30 Parcs, sur les 58 existant à ce jour, ont en effet au moins une partie de leurs communes adhérentes en « périmètre de massif », d'après le classement défini par la Loi Montagne. De nombreuses aires protégées d'autres réseaux (comme les Parcs Nationaux par exemple) sont également répartis sur les 6 massifs de métropole plus certains territoires d'outre-mer (notamment la Martinique en ce qui concerne les Parcs). Ces classements multiples témoignent à la fois du caractère exceptionnel des territoires de montagne et de leur fragilité.

Dans ce contexte de pressions et d'enjeux accrus que rencontrent les territoires de montagne, l'Etat a mis en place un Plan Avenir Montagne coordonné par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Ce plan d'accompagnement et de financement vise à accompagner des territoires vers la résilience et de réfléchir ensemble à des pistes de travail à l'échelle nationale. 61 territoires répartis sur l'ensemble des massifs sont aujourd'hui lauréats du programme Avenir Montagne Ingénierie, dont 12 sont des Parcs. Celui-ci permet d'embaucher un chef de projet pour la durée du programme et de bénéficier de l'accompagnement de partenaires, telle que la Fédération des Parcs. Une convention de partenariat a en effet été signée à l'été 2022 entre l'ANCT et la Fédération pour que les Parcs puissent venir en appui de ce programme et partager leur expérience sur le sujet. D'autant que les Parcs naturels régionaux situés dans les massifs de montagne constituent un instrument exemplaire au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et paysages visés à l'article 1er de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à la montagne. Leur représentation dans les comités de massif, prévus à l'article 7 de la même loi, traduit le caractère privilégié de leurs relations avec les régions et les collectivités territoriales dans le cadre d'un aménagement du territoire respectant la spécificité des zones de montagne.

La Fédération organise ainsi une série de webinaires structurés en trois grandes thématiques et accessibles à la fois aux chefs de projet montagne des territoires lauréats mais aussi à l'ensemble des Parcs.

Diversification de l'offre touristique et adaptation des territoires.

Le tourisme est un secteur économique majeur pour certains territoires de montagne et constitue l'un des pôles d'actions des Parcs. Ceux-ci utilisent en effet souvent le levier du tourisme pour valoriser les patrimoines naturels et culturels reconnus des Parcs. L'adaptation au changement climatique, l'accessibilité des territoires ruraux, l'attractivité des zones reculées, l'évolution de la demande des consommateurs en matière de tourisme... sont autant de problématiques auxquelles les Parcs sont confrontés. Problématiques dont les effets, notamment dû au changement climatique et à la hausse de fréquentation, sont particulièrement ressenties en montagne avec une forme d'urgence dans la réponse à apporter pour la durabilité de ces territoires. Pour apporter un éclairage sur ces questionnements, deux webinaires ont été organisés réunissant plus de 100 participants et un public assez varié.

- Le premier webinaire portait sur la question de la mobilité en montagne. La mobilité est en effet une question centrale par deux aspects. Tout d'abord la topographie des milieux complique l'accessibilité des territoires pour les touristes et la mobilité quotidienne des habitants. Le développement de réseaux de transports collectifs ou bien les aménagements permettant le covoiturage par exemple sont ainsi un enjeu fort. Ce webinaire a également permis de mettre en avant les nouvelles offres touristiques s'appuyant sur des mobilités douces comme le vélo ou l'exemple du Train Jaune dans les Pyrénées.
- Le deuxième webinaire portait sur la construction et la vente de nouvelles offres de tourisme durable. En effet au-delà de la mobilité, la diversification des activités touristiques bat son plein notamment en montagne pour faire face à la raréfaction de la neige. On a ainsi pu voir des exemples comme un chemin de randonnée aménagé pour tous les publics y compris en situation de handicap ou bien l'association d'activités d'hébergement touristique et de production agricole.

Prise en compte de la biodiversité dans le développement touristique

Le développement de nouvelles offres touristiques qui s'étalent sur l'ensemble des saisons, qui permettent l'accès à de nouveaux milieux est très intéressant pour l'activité économique d'un territoire mais quid de l'impact sur la biodiversité ? De nouvelles pressions sont recensées sur des milieux qui sont déjà fragiles, il faut donc prendre en compte cette question de la biodiversité pour limiter l'impact des activités touristiques et sensibiliser les touristes qui ne sont pas toujours avertis des comportements à tenir.

- Dans le cadre de cet axe de travail, une étude est en cours dans le but de recenser les nouvelles offres touristiques et les pratiques mises en œuvre dans les Parcs.
- Un webinaire a été organisé au début de l'année sur la problématique de la fréquentation des sites touristiques. Ce qui a été mis en avant est que certains sites subissent une très forte pression due à une affluence toujours plus grande de touristes et cela souvent concentré sur une courte période de l'année. Ce n'est cependant pas le cas de tous les sites. Mais la surveillance de vaste espace peu fréquentés est tout aussi importante et souvent plus complexe à mettre en place. Certains parcs ont choisi de faire appel à des écogardes ou bien encore d'investir sur des aménagements comme des aires de bivouac afin de mieux maîtriser les flux. La conciliation des usages n'est pas toujours aisée. Enfin, on pourra également retenir qu'en montagne, les zones d'eau (rivières, canyons, lacs) sont particulièrement touchées par cette pression du tourisme sur la biodiversité avec la raréfaction de la ressource qui se cumule à un fort développement des activités touristiques dans ces milieux.

Développement de filières agricoles et alimentaires territorialisées

Bien que l'agriculture et l'alimentation ne soient pas au centre des actions d'Avenir Montagne Ingénierie, dans les Parcs la transversalité de ces sujets paraît évidente (par exemple au travers de la marque Valeur Parc Naturel Régional). En montagne, les systèmes agricoles présentent une richesse rare qui donne lieu à de nombreux produits alimentaires d'exception. Néanmoins, les contraintes notamment topographiques et climatiques de ces territoires posent également de nombreux enjeux. L'agriculture de montagne est majoritairement extensive, encore à ce jour. L'entretien des alpages par la pratique du pastoralisme est essentiel pour maintenir des prairies et des paysages de qualité ouverts. De plus, les produits alimentaires font partie intégrante du patrimoine de ces territoires, valorisable auprès des touristes. L'agriculture reste également un secteur économique majeur mais peine à être concurrentielle face à l'agriculture intensive de plaine. Un autre point critique est la disponibilité des outils de transformation et l'adaptation de ces outils aux volumes et produits issus de l'agriculture montagnarde.

- Le premier webinaire de cette thématique traitait donc de la structuration de filières agricoles et alimentaires en montagne. Afin que tous les maillons de la chaîne puissent se coordonner, il faut un véritable projet de territoire. Nous avons par exemple eu le témoignage de la ville de Briançon qui œuvre depuis des années pour relocaliser ses approvisionnements pour la restauration collective et ce avec des produits de qualité ou bien celui d'éleveurs du Guillemois Queyras, qui ont décidé de se former afin de pouvoir maintenir un abattoir sur leur territoire qui soit adapté à leurs besoins.

La Fédération a également réalisé certains films de la série « Inventer Demain » sur des thématiques spécifiques à la montagne comme la reconversion des stations de ski avec l'exemple de Bourg-Saint-Maurice. La convention entre l'ANCT et la Fédération des Parcs a, comme dernier objectif, de fédérer un réseau des Parcs de montagne. Une rencontre est donc organisée le 7 avril 2023, afin de créer cet espace d'échanges entre les directeurs et directrices des Parcs concernés et les commissaires de massif.